



Commune de THUN-SAINT-AMAND

DÉCISION DU MAIRE

Numéro : D005/2025

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES JEAN STABLINSKI.

Le Maire de THUN-SAINT-AMAND,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L2122-22 et 2122-23 relatifs aux délégations du conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°043/2023 du Conseil Municipal du 29 septembre 2023 modifiant les délégations consenties au Maire et notamment attribuant à monsieur le Maire l'alinéa 26° De demander à tout organisme financeur, auprès de l'État, d'autres collectivités ou d'autres partenaires institutionnels, l'attribution de subvention en fonctionnement ou en investissement, quel que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel subventionnable ;

Vu l'existence du dispositif de financement pour l'année 2025 dans le cadre « d'Aide aux Villages et Bourgs Energie » par le département du Nord, ainsi que sa notice de présentation,

Vu les dossiers réalisés dans ce cadre par les services,

Vu le plan de financement qui sera annexé à la présente décision,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes Jean STABLINSKI,

Et sur proposition de Monsieur le Maire.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Présentation du contexte et du projet :

La commune de Thun-Saint-Amand pour améliorer le confort thermique, réaliser des économies d'énergie, réduire les dépenses liées à l'énergie et réduire son impact environnemental souhaite remplacer le système de chauffage de la salle des fêtes Jean STABLINSKI.

ARTICLE 2 : Sollicitation :

Pour financer cette opération, la commune de Thun-Saint-Amand sollicite le Département du Nord dans le cadre du dispositif de financement « d'Aide aux Villages et Bourgs énergie » pour la réalisation de ce projet.

ARTICLE 3 : Approbation du projet :

Il est approuvé le projet de rénovation extérieure du site municipal : Mairie, Maison des Associations, Ateliers Municipaux, le montant des travaux se monte à **11 000,00 € H.T. – 13 200,00 € T.T.C.**

ARTICLE 4 : Demande de financement du projet :

La commune de Thun-Saint-Amand sollicite ces partenaires :

- Monsieur le Président du Département du Nord dans le cadre du dispositif d'Aide aux Villages et Bourgs énergie pour un montant forfaitaire de **5 500,00 €** conformément à la notice de présentation.

ARTICLE 5 : Engagement de financement du projet :

La commune de Thun-Saint-Amand s'engage à cofinancer sur les fonds propres le complément nécessaire à l'équilibre de l'opération.

ARTICLE 6 : Autorisation :

Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la commune de Thun-Saint-Amand, déposera les dossiers de demande de subventions et pourra, le cas échéant, modifier, les montants des enveloppes subventionnables et par conséquent, le montant des subventions sollicitées.

ARTICLE 7 : Imputations budgétaires :

Il est précisé que les dépenses relatives à cette opération d'investissement seront inscrites au budget correspondant sous l'imputation 231 - Immobilisations corporelles en cours pour les dépenses et pour les recettes, sous les imputations :

- Pour la subvention Départementale : 1323 - Départements.

ARTICLE 8 : La présente décision sera :

- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ;
- Transmis à Monsieur le Président du Conseil Départemental ;
- Transmis à Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Wallers.

Fait à THUN-SAINT-AMAND, le 13 Mars 2025

Le Maire,



J.N. BROQUET

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*



Commune de
THUN-SAINT-AMAND

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 059-215905944-20250317-D00520252-AU

S²LO

Nord
le Département est là →

REPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES JEAN STABLINSKI

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	En HT	En TTC
Remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes Jean STABLINSKI	11 000,00 €	13 200,00 €
Total	11 000,00 €	13 200,00 €

Recettes	EN H.T.	En T.T.C.	% de l'opération En H.T.
Département – Aide Départementale Villages et Bourgs « énergie »	5 500,00 €	5 500,00 €	50,00 %
FCTVA 16,404% du T.T.C.		2 165,32 €	
Commune de Thun-Saint-Amand	5 500,00€	5 534,68 €	50,00 %
Total	11 000,00 €	13 200,00 €	100,00 %

Fait à Thun-Saint-Amand, le jeudi 13 mars 2025

Le Maire,



Jean-Noël BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D00520252**
Objet : **DECISION DU MAIRE D005/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES JEAN**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-03-17 00:00:00+01
Nature de l'acte : Autres
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions
Identifiant unique : 059-215905944-20250317-D00520252-AU
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20250317-D00520252-AU-1-1_0.xml	text/xml	957 o
Document principal (Autre document) Nom original : DEC0052025.pdf Nom métier : 99_AU-059-215905944-20250317-D00520252-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	873.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2025 à 09h08min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2025 à 09h09min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2025 à 09h09min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mars 2025 à 09h09min42s	Reçu par le MI le 2025-03-17

